

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 36  
Votes exprimés : 36  
POUR : 36  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
16 janvier 2024  
Date d'affichage :  
16 janvier 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE, absent excusé (pouvoir à Claude CATRIN) – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) - Claudine MANIGAULT – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –  
Absents excusés : Florian FRAYER - Christophe GENTIL – Clément POINTEAU – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Catherine VERNEAU – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON -  
Absents : Jacqueline DUPLESSY - Bertrand LEBLANC – Michel GCHWEINDER - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL**

Le Président explique que la gestionnaire comptable et des ressources humaines de la collectivité est actuellement employée sur un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe. Elle vient de réussir le concours de rédacteur territorial.

Il propose donc au Conseil Communautaire de créer un poste de rédacteur territorial, permanent, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

Le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe fera l'objet d'une saisie du comité social territorial du Centre de Gestion afin qu'il puisse être supprimé lors d'une future séance du conseil communautaire.

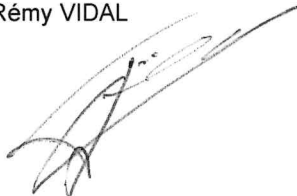
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'effectuer la création d'un poste de rédacteur territorial telle que présentée ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2024 au chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



Le Président,  
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 26/01/2024